



CREULLY SUR SEULLES

COMMUNE DE CREULLY SUR SEULLES

Département du
Calvados

Nombre de Conseillers :

Elus : 23
Présents : 21
Absents : 00
Procurations : 02
Votants : 23
Quorum : 12

Date de Convocation :
28/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 18 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Creully sur Seulles, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry OZENNE.

Présents : BRION Amélie, CRANCE Lucie, DÔ Jimmy, DUBOIS Marcel, ERNY Christophe, GARIAN Gérard, GUILLARD Philippe, LAIGLE Elise, LECARPENTIER Armelle, LE GUERN Christine, MOTTE Frédéric, OMONT Katia, OZENNE Thierry, PIGEON Eric, PILLON Sonia, ROUTIER Vanessa, SARTORIO Virginie, SEURIN Didier, SIRISER Geneviève, TESSIER Fabien, VERLAGUET Yolande.

Procurations : Danilo GIOVANNINI à Armelle LECARPENTIER, Fabrice LEGOUX à Jimmy DO.

Absents : -

Secrétaire de séance : Fabien TESSIER

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Adopté à l'unanimité

DEL2026/031 ELECTION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Présentation d'une seule liste : Liste 1 DO

Titulaires : Jimmy DO, Yolande VERLAGUET, Fabien TESSIER, Lucie CRANCE, Marcel DUBOIS, Elise LAIGLE, Didier SEURIN.

Suppléants : Vanessa ROUTIER, Frédéric MOTTE, Amélie BRION, Philippe GUILLARD.

Résultat du dépouillement : 22 voix POUR et 1 NUL (le prénom de la liste a été inscrit au lieu du nom).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 23

Abstention(s) : 0

Contre : 0

DEL2026/032 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Suite à la demande de la sous-préfecture de Bayeux en date du 26 mai dernier relatives aux délégations n° 2, 15, 26, 27 et 30, l'assemblée précise la portée de chaque délégation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 23

Abstention(s) : 0

Contre : 0

DEL2026/033 AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FLUX AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

Autorisation au maire de signer les avenants aux conventions en flux présentés par les bailleurs sociaux pour cette année 2026 ainsi que les avenants pour les années suivantes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 23

Abstention(s) : 0

Contre : 0

DEL2026/034 MISE A JOUR DES TARIFS DES PRODUITS BOUTIQUE CHATEAU-MUSEE

L'assemblée valide l'ajout de 11 nouveaux produits boutiques et en fixe leur prix.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 23

Abstention(s) : 0

Contre : 0



CREULLY SUR SEULLES

DEL2026/035 AJOUT D'UNE CAUTION BADGE POUR LES LOCATIONS DES SALLES
Ajout d'un article dans le règlement des salles relatif à la perte/détérioration du badge : "La perte ou la détérioration du badge sera facturée à hauteur de 80 €".

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 23 Abstention(s) : 0 Contre : 0

DEL2026/036 SUBVENTION ASSOCIATION
Il est décidé d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association ODICANCAR afin de pérenniser les activités proposées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 23 Abstention(s) : 0 Contre : 0

DEL2026/037 MODIFICATION CHARTE DU PERMIS CITOYEN
Considérant la modification de l'âge du passage de l'examen du permis de conduire, abaissé à 17 ans, il convient de modifier l'âge pour candidater au permis citoyen à 16 ans au lieu de 18 ans actuellement. Il est entendu que le travail proposé par les services sera en adéquation avec l'âge du candidat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 23 Abstention(s) : 0 Contre : 0

DEL2026/038 REGULARISATIONS FONCIERES PARCELLES ZD56 RUE DE TIERCEVILLE
L'assemblée décide de fixer le prix des cessions relatives aux régularisations d'empiètements fonciers et de mettre les frais d'acte à charge acquéreurs.

Résultat des Votes :

- 8 voix : Cessions aux prix des domaines (-10%)
- 4 voix : Cessions à 100 €
- 9 voix : Cessions à l'euro symbolique
- 2 voix : Abstentions

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 23 Abstention(s) : 0 Contre : 0

DEL2026/039 DROIT DE PREEMPTION URBAIN
L'assemblée prend acte de l'institution du droit de préemption urbain et de la délégation de ce droit de préemption urbain, par la communauté de communes à la commune sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU), à l'exception des zones d'activité définies d'intérêt communautaire, des zonages du PLUi relatifs aux activités artisanales, industrielles, tertiaires et touristiques. L'assemblée accepte la délégation de ce droit de préemption.

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 23 Abstention(s) : 0 Contre : 0

DEL2026/040 CONVENTION AVEC LA CDC SEULLES TERRE ET MER RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A L'ECHELLE DU SYNDICAT MIXTE TER'BESSIN
L'assemblée autorise le Maire ou son représentant à signer le projet de convention portant sur les modalités de répartition entre la communauté de communes et ses communes membres des dépenses liées au fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'échelle du syndicat mixte Ter'Bessin.

Délibération : Adoptée
Pour : 23 Abstention(s) : 0 Contre : 0



CREULLY SUR SEULLES

DEL2026/041 TARIF SPECIAL MISE A DISPOSITION CHATEAU POUR LA FETE DES PLANTES

Vu la délibération n° DEL2024/100 du 11 décembre 2024 relative à l'application d'un tarif spécial pour la fête des plantes 2025 (1000 € au lieu de 1600€), l'assemblée décide de reporter ce tarif pour l'année 2026.

Délibération : Adoptée

Pour : 23

Abstention(s) : 0

Contre : 0

DEL2026/042 ACQUISITION PARCELLE D n° 66_RUE MARECHAL MONTGOMERY

Vu la proposition du propriétaire de la parcelle D n° 66, située 32 place Edmond Paillaud, d'une contenance de 193 m², l'assemblée décide de FAIRE UNE OFFRE D'ACHAT au prix de 100 € (cent euros) afin d'intégrer au domaine public communal la parcelle D n° 66 et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents.

Délibération : Adoptée

Pour : 23

Abstention(s) : 0

Contre : 0

A Creully-sur-Seulles, le 12 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Fabien TESSIER

Le Maire,
Thierry OZENNE